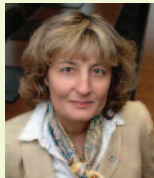


EDITO



Instaurées sur le département de la Seine-Saint-Denis en 1996, les Zones Franches Urbaines ont dix ans. Trois générations de ZFU se sont succédées sur notre territoire entre 1997 et 2006. Célébrer, aujourd'hui, ces dix ans de fonctionnement permettent, d'une part, de jeter un œil dans le rétroviseur mais surtout de penser à l'avenir.

En effet, en dix ans, les Zones Franches Urbaines de Seine-Saint-Denis ont beaucoup changé, grandi et se sont adaptées aux évolutions législatives. Si à l'origine le dispositif ZFU, qui propose des avantages fiscaux non négligeables, avait donné lieu à certaines dérives comme l'installation de boîtes aux lettres pour bénéficier des exonérations ; aujourd'hui, il en est autrement. Le dynamisme économique de ces zones est contraint par le manque de foncier. Nous sommes loin du temps où ces territoires étaient stigmatisés ; ils sont devenus un atout pour les villes et les chefs d'entreprises. Les habitants, eux-mêmes, sont les porte-paroles de ce dispositif qui leur apporte des perspectives d'avenir grâce aux créations d'entreprises notamment.

Deux indicateurs soulignent cette réussite : 5 633 établissements installés, 13 500 embauches réalisées. A partir de ce constat, il s'agit de poursuivre le développement économique de ces zones, qui sont fondamentales pour notre département, par l'accompagnement et l'appui de la CCIP 93 aux entreprises.

Bientôt ce dispositif va prendre fin et beaucoup s'interrogent sur sa pérennité et sur le maintien des entreprises dans ces territoires. Aussi pour préparer l'avenir, la CCIP 93 et les membres du Réseau ZFU 93 ont enrichi de nouvelles orientations leur programme d'actions sur la création d'entreprises, le management des quartiers, les commerces et la sécurité.

*Danielle DUBRAC
Vice-Présidente de la CCIP 93*

RENCONTRE AVEC...



Michel MARCOMBE, Co-fondateur de l'entreprise MICROLOGICIEL, installée en ZFU à Clichy-sous-Bois / Montfermeil depuis avril 2007.

Vous êtes à l'initiative de la mobilisation des chefs d'entreprises de Seine-Saint-Denis, contre le Projet de Loi de Finances 2009, quelle mesure dans ce projet vous a semblé inappropriée ?

En préalable, il est important de souligner que nous avons eu connaissance de l'article 82 du projet de loi de finances pour 2009 et des modifications relatives aux exonérations de cotisations sociales patronales, notamment la suppression du régime de sortie dégressive, par l'intermédiaire de la presse écrite. Remettre en cause les exonérations accordées va obliger les entreprises ayant fait le choix de s'installer dans les quartiers à revoir leur bilan et leur plan de trésorerie à court et moyen termes. Cette modification constitue une véritable remise en cause du « contrat moral » passé entre l'État et les entreprises.

Le projet de développement de votre structure est-il compromis avec cette nouvelle mesure ?

Une mise en cause du volume d'exonération accordée en matière sociale conduira à une réduction importante du fonds de roulement des entreprises et donc, de facto, des enveloppes financières dédiées à l'investissement, de l'embauche de nouveaux collaborateurs du fait de l'augmentation substantielle du montant des charges sociales. Dans notre cas, les différents projets de développement envisagés sont compromis mais, pour d'autres entreprises, cette mesure, couplée à la conjoncture économique actuelle, pourrait conduire à des licenciements, voire remettre en cause leur survie économique du fait de la fragilité de leur trésorerie.

La mobilisation des autres entreprises et acteurs économiques locaux a-t-elle été facile et comment ont-elles perçu votre action ?

Curieusement oui. Les entreprises installées en ZFU, ainsi que les acteurs économiques locaux ont été très réceptifs et réactifs, prenant rapidement la mesure des risques économiques d'une telle transformation. Ce travail de mobilisation a été d'autant plus facilité par l'existence et la mobilisation des multiples réseaux d'entrepreneurs présents sur les différentes Zones Franches Urbaines du département de Seine-Saint-Denis. Certains acteurs économiques locaux, comme la CCIP 93, étaient d'ores et déjà mobilisés sur le sujet.

Quelles sont les actions qui ont été mises en œuvre ?

Tout d'abord, un important travail de décryptage du projet de modification contenu dans l'article 82, avec le concours notamment de la CCIP 93, a été effectué afin d'analyser et d'évaluer les impacts négatifs d'une telle mesure pour le développement, voire la survie des entreprises installées en ZFU. S'en est suivi un travail de sensibilisation des pouvoirs publics locaux et nationaux, et de la FIFEL ZUS, sur les effets négatifs d'un changement « brutal » des conditions d'application des exonérations sociales liées à une implantation en ZFU. Nos actions conjuguées ont permis de faire modifier l'article en question même si le résultat obtenu n'est pas totalement satisfaisant.

L'ACTU DES QUARTIERS

UNE INITIATIVE DE LA FIFEL ZUS AU CŒUR DES QUARTIERS

Après des négociations engagées fin mai 2008, entre le bailleur I3F et la FIFEL ZUS (Fédération Ile-de-France des Entrepreneurs et libéraux en ZUS), pour permettre la création d'entreprises au pied des immeubles par les habitants des quartiers sensibles, un premier site expérimental est retenu dans la ZFU de Sevran.

Ce projet en cours de montage prévoit sur 300 m², l'accueil d'environ quinze nouvelles entreprises qui seront hébergées en échange d'un accompagnement post création, délivré par des experts.

Cette initiative de Claude ATTIAS, Président de la FIFEL-ZUS, est menée en collaboration avec le Cabinet Premier Conseil, implanté à Montfermeil.



ZOOM SUR...

ZFU du Blanc-Mesnil Dougy

Classés en ZFU depuis janvier 2004, les quartiers Nord de Blanc-Mesnil font l'objet de transformations urbaines qui modifieront l'image du secteur.

En mai 2007, cette période de changement commence par l'ouverture, sur l'avenue Descartes, des Halles Auchan, un hard discounter alimentaire. Implanté sur une superficie de 3 000 m² avec parking, ce magasin s'est installé à proximité du Centre d'Affaires Paris Nord. L'arrivée de cette enseigne avait suscité une certaine crainte de la part des commerçants du centre commercial des Tilleuls, voyant débarquer le spectre du hard discount.

Au travers d'une convention, signée en décembre 2005, l'hypermarché s'était engagé sur quelques points forts vis-à-vis de l'association des commerçants, notamment son adhésion et sa contribution au budget. Cette convention devrait être renouvelée au premier trimestre 2009 par l'ensemble des partenaires. Le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) impacte aussi l'activité économique. Des travaux de restructuration du centre commercial sont actuellement en cours et se poursuivent par l'agrandissement du bureau de La Poste et la transformation de logements en bureaux. Autant de travaux qui doivent redonner un cœur battant aux commerces de proximité, notamment, depuis le départ de l'enseigne « Netto ». Aujourd'hui, le nouveau bailleur, en partenariat avec la municipalité, recherche un repreneur pour cette surface commerciale. Un second programme de rénovation portera sur la valorisation des terrains Descartes - Chemin Notre-Dame sur lesquels sont prévus :

- une résidence de services,
- le regroupement de sociétés spécialisées dans le second œuvre,
- un hôtel d'activités.

La réalisation de ces équipements permettra l'implantation d'activités sur ces terrains d'une superficie de 2,5 hectares, situés le long de l'autoroute A1. Il est important de diversifier les activités en ZFU pour compléter la forte prédominance des activités commerciales largement présentes aujourd'hui.

Contacts

Ville de Blanc-Mesnil

Nathalie DORVILLE

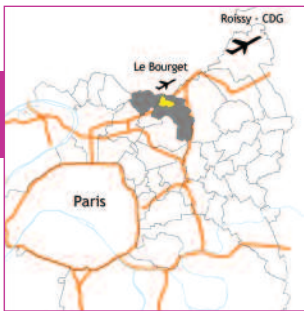
n.dorville@ville-blanc-mesnil.fr

CCIP 93

Dominique Villechenon

0820 012 112 (0,12 €/min)

dvillechenon@ccip.fr



Centre commercial des Tilleuls

REPÈRES

1 479

C'est le nombre d'embauches déclarées en 2007 dans les 10 ZFU de Seine-Saint-Denis.

26,9 %

C'est la proportion de salariés issus d'un quartier ZUS pour l'ensemble des embauches exonérées réalisées en 2007.

12 %

C'est le pourcentage d'augmentation du nombre d'embauches déclarées par rapport à 2006.

(Source DDTEFP 93)

BON À SAVOIR

• Actualisation du plafond d'exonération de taxe professionnelle en ZFU

Pour 2008, le plafond annuel de base nette de taxe professionnelle exonérée pour les entreprises implantées en ZFU est fixé à 348 383 euros. Il sera porté, après actualisation en fonction de la variation des prix, à 357 093 euros pour 2009.

Pour en savoir plus : INFOREG (0899 705 100) ou www.impots.gouv.fr

• La loi de finances pour 2009

Dès octobre 2008, tous les entrepreneurs des ZFU de Seine-Saint-Denis se sont mobilisés autour du projet de Loi de Finances 2009. Par crainte de voir les exonérations sociales supprimées, ils ont alerté les principaux partenaires économiques du territoire pour retirer l'article 82.

La loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville se trouve modifiée ainsi :

> le niveau de salaire ouvrant droit à exonération à 100 % de cotisations sociales patronales dans les ZFU est plafonné à 1,4 SMIC. Au-delà de ce seuil, le montant de l'exonération devient dégressif jusqu'à s'annuler lorsque la rémunération atteint le seuil de sortie fixé à 2,4 SMIC pour 2009, à 2,2 SMIC pour 2010 et à 2 SMIC pour 2011.

Afin de mieux vous informer, nous préparons un flash info dédié à cette question, qui paraîtra courant février.

Pour en savoir plus : CCIP 93 - 0820 012 112 (0,12 €/min)

• Plafond « de minimis » : les aides aux PME portées à 500 000 euros pendant deux ans

Afin d'aider les PME à traverser la crise financière, le plafond « de minimis » a été relevé de 200 000 euros à 500 000 euros pour une durée de deux ans. Les PME sont tenues à ce plafond sur trois exercices fiscaux ; c'est-à-dire qu'elles ne peuvent bénéficier d'aides supérieures à ce montant sur une période de trois ans. Le nouveau régime ne s'applique qu'aux entreprises qui n'étaient pas en difficulté au 1^{er} juillet 2008.

Pour en savoir plus : CCIP 93 - 0820 012 112 (0,12 €/min) ou www.impots.gouv.fr

PRODUITS CCIP 93

La Chambre de commerce et d'industrie de Paris se mobilise pour les entreprises touchées par la crise. Pour une information immédiate et une orientation vers les bons intervenants, en fonction de vos problèmes spécifiques, **le numéro d'appel unique de la CCIP : 0820 012 112 (0,12 €/min)** est à votre écoute pour vous informer sur les dispositifs et les mesures mises en œuvre par le gouvernement en partenariat avec OSEO.

CALENDRIER

9 février 2009 • **Le bail commercial**

Réunion d'information de 9h00 à 12h00

Contact : inscription.commerce93@ccip.fr

9 mars 2009 • **Formations « Prévention et sécurité des commerces »**

Réunion d'information de 9h00 à 12h00

Contact : inscription.commerce93@ccip.fr

16 mars 2009 • **Gestion commerciale**

Réunion d'information de 9h00 à 12h00

Contact : inscription.commerce93@ccip.fr

**POUR TOUTE INFORMATION
CONCERNANT VOTRE ZFU :
01 48 95 10 37**

**POUR TOUTE INFORMATION
CONCERNANT LA VIE
DE VOTRE ENTREPRISE :**

Lettre éditée en partenariat avec



Zones Franches Actu, lettre trimestrielle est éditée par la CCIP, 27 avenue de Friedland - 75008 Paris • Directeur de la Publication : Pierre Trouillet - Directeur de la rédaction : Annick Keller • Rédacteur en chef : Laurence Aveline-Bailly • Rédacteur en Chef adjoint : Nadia Valente • Ont participé : Linda Benihaddadene, Julien Fourmeyron, Dominique Villechenon, • ISSN : 1777-2923 - Dépôt légal : 4^e trimestre 2008 • Conception et réalisation : CCIP/Imprimerie Les Bluets - 0884 - Impression : France Repro • Photo : CCIP/Benjamin Teissède/CCIP 93 • Tirage : 4600 exemplaires.



0820 012 112

0,12 €/minute